



Conseil Départemental  
Bouches-du-Rhône  
Mardi 2 avril 2024

→ [www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)

## Comité social territorial du 28 mars 2024

**La Direction générale adjointe de la solidarité au cœur des débats**

**Réorganisation de la Direction Enfance famille, du secrétariat général de la DGAS, ajustement de l'organisation de la DITAS, rattachement de la Maison départementale des adolescents à la DITAS, ajustement de l'organisation de la Direction de l'insertion, modification des règlements temps de travail des MBA de l'accueil d'Arenc et de Pixelia, de certains services de la DRP. Le syndicat CGT a introduit dans sa déclaration préalable au CST, la question cruciale des effectifs et de la précarisation de ces derniers au moment où le service public est plus que menacé par les attaques répétées du statut même des fonctionnaires par un gouvernement extrêmement agressif à l'égard de l'action publique – cf déclaration jointe à ce Compte rendu.**

### Les dossiers du CST :

#### ■ Enfance-famille : réorganisation de la direction

Le dossier porte sur un réaménagement de la Direction de l'enfance-famille induit entre autre par les recommandations actant la création de deux Directions adjointes et d'un Pôle ressources, en introduisant un Service enfance regroupant les Pôles inspecteurs-enfance.

S'agissant des deux directions adjointes : l'une "Appui au pilotage" placée sous l'autorité d'un directeur adjoint sera composée de 4 services :

- ▶ Service de la tarification et de l'animation des dispositifs
- ▶ Service budgétaire et financier
- ▶ Service du pilotage par la donnée
- ▶ Service contrôle et qualité des établissements médico-sociaux

L'autre, "Appui aux modes d'intervention et parcours" placée elle aussi sous l'autorité d'une directrice adjointe, sera composée de 5 services :

- ▶ Service recueil des Informations préoccupantes
- ▶ Service de l'Action partenariale et de la prévention
- ▶ Service Adoption et de la recherche des origines
- ▶ Service des MNA
- ▶ Service de l'Accueil familial

La CGT a voté pour ce dossier et a fait porter ses interventions sur différents sujets dont la disparition du Service SPCI dont une partie des agents va se voir repositionnée sur les services du budget ou du Pilotage par la donnée. Cette équipe efficace



La CGT vous informe

[www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)



La CGT toujours à votre disposition :

Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28

Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83

Xavier MUNOZ : 04 13 31 19 74

comprend mal cette décision à l'égard d'un service qui a su prouver son efficacité, qui va induire une diminution des effectifs de l'équipe existante et une charge de travail alourdie. Madame la Directrice de l'enfance s'est voulue rassurante et a insisté sur le fait que personne ne sera contraint d'intégrer un autre service.

L'équipe du SGAF inquiète elle aussi du devenir des missions a pu rencontrer la Direction pour exprimer ses craintes et recevoir les informations complémentaires la concernant.

La CGT a également insisté sur la nécessaire introduction des fonctions de CSE (conseiller socio-éducatif) dans les services du contrôle et de la tarification. En effet, l'expertise de ces professionnels est incontournable sur ce type de missions. La Direction assure qu'en effet les fiches de poste seront ouvertes à ce cadre d'emploi.

Concernant la création du Service-enfance (ex-Pôles inspecteurs-enfance) placé sous la responsabilité d'un chef de service, la CGT a pu rappeler la fragilité de ce service en grandes difficultés (effectif, charge de travail...) et a pu exprimer son questionnement sur le fait que ce service ne soit pas devenu une Direction adjointe du fait, non seulement du nombre d'agents qui le compose (plus de 70), mais aussi de sa place centrale en lien avec les MDS et de l'étendue de ses responsabilités.

Notre syndicat enfin a pu exprimer au-delà de cette réorganisation, à laquelle nous pouvons souscrire, que l'urgence réside avant tout dans la création de places pour les enfants confiés au Département, sans oublier les postes supplémentaires de travailleurs sociaux et les moyens nécessaires dans les MDS et chez nos partenaires du dispositif de Protection de l'enfance.

En marge de cette réorganisation, nous a été présenté le rattachement de la Direction des maisons de l'enfance et de la famille en tant que Direction à part entière sous la responsabilité de Madame la DGAS.

Si nous savons que le Syndicat CGT de la DIMEF, comme les personnels, ont été consultés et que les options retenues avec eux ont fait consensus, notre syndicat a dû s'abstenir au regard de questionnements sur l'articulation entre le DEF et cette nouvelle Direction. En effet, la DEF ayant la responsabilité de la question cruciale des places d'accueil, le syndicat CGT s'interroge sur cette

perspective, comme il s'interroge sur les interactions entre notre collectivité et cette nouvelle direction dont les agents dépendent du statut hospitalier. La CGT a néanmoins tenu compte de la logique induite par la loi de février 2022 qui donne autorité au Département pour nommer le Directeur de la Dimef (Foyer de l'enfance).

## ■ Rattachement de la Maison départementale de l'adolescent à la DITAS

Le repositionnement de la MDA à la DITAS n'a pas été compris par la CGT ni par une grande partie des agents qui la composent. En effet, informés très tard de ce projet, les agents ont questionné la plus-value de cette disposition et n'ont pu souscrire à ce rattachement du fait même de la nature de leurs missions.

En effet, cette structure qualifiée de "service non personnalisé du Département" et jusqu'alors rattachée directement au DGAS du fait de ces missions centrées sur le soin et le médico-social va désormais être rattachée à la DITAS. La CGT s'est abstenue après avoir obtenu un repositionnement de l'organigramme replaçant la MDA comme une entité à part entière à l'instar des MDS. Le risque de perdre la dimension "soins" de la structure comme celui de faire de la MDA un simple lieu ressources, a conduit à notre abstention et à l'expression de nos réserves quant à ce qui a guidé ce repositionnement.

## ■ Secrétariat général de la DGAS - ajustements

La CGT a voté pour ce dossier qui vient acter le rattachement au Secrétariat général de la DGAS, de la Cellule de contrôle des antécédents judiciaires en cours de mise en place. Celle-ci y rejoindra notamment le Pôle accueil et systèmes d'information ainsi que d'autres services généraux, auprès desquels la mise en place de postes transversaux comme celui de coordonnateur marché (1A), d'architecte (1A) et de conseiller technique (1A) trouve une véritable cohérence organisationnelle.

## ■ DITAS - réaménagement interne

Le réajustement organisationnel réside dans la création d'un service des moyens et de l'expertise sociale (SMES) et dans le rattachement de la MDA à la DITAS, sujet évoqué en amont.

La CGT qui a voté pour ce dossier a néanmoins pu exprimer ses interrogations sur la composition du futur service SMES qui concentre tout à la fois les missions d'expertise sociale et de budgets et de marchés et gestion des ressources humaines. Notre crainte est de voir la part chronophage consacrée aux aspects budgétaires et gestionnaires prendre le pas sur les missions d'expertise sociale.

Par ailleurs nous avons insisté sur le calibrage du Pôle RH seulement composé de deux agents. Nous restons dubitatifs sur cet aspect et avons alerté la Direction sur ces deux sujets.

## ■ Règlement spécifique des agents d'accueil de l'immeuble Pixelia

La CGT a voté pour ce dossier qui a fait l'objet d'une concertation, mais a rappelé son étonnement comme lors du Comité ARTT de novembre 2022 de ne pas arriver à atteindre les 7h24 à effectuer par jour sur les plages fixes. Cela amène les agents à émarger de façon systématique sur les plages variables. Aucun commentaire nouveau sur ce sujet de la part de l'administration.

## ■ Direction de l'insertion

La réorganisation proposée par la Direction de l'insertion vient entériner en partie des orientations prises dès 2022, à savoir la fusion des Services de la gestion de l'allocation et du contentieux et du Service des contrôles administratifs en Service de l'allocation, des contrôles administratifs et du contentieux constitué de 3 pôles.

Le pôle des décisions individuelles, celui des contrôles administratifs et celui du contentieux seront tous dotés de responsables de pôles (jusqu'à présent, seul celui des décisions individuelles en était pourvu).

Notre syndicat a demandé en séance à ce que les agents faisant déjà office de responsables puissent bénéficier d'une reconnaissance de leurs rôles à titre rétroactif.

Par ailleurs, le Service ressources, projet, évaluation sera revisité par le rattachement du Service des aides individuelles. Là aussi, 3 pôles, celui du budget, des aides individuelles et de l'évaluation-contrôle.

La CGT a voté pour ce dossier.

## ■ Direction PHPBA - Direction des personnes handicapées et du bel-âge

### Rattachement des agents d'accueil du site d'Arenc à la Direction PHPBA (règlement spécifique temps de travail).

Le déménagement d'une grande partie des directions de la DGAS à Pixelia et des agents qui assureraient l'accueil du public, a conduit au positionnement de deux agents pour maintenir l'accueil général d'Arenc et l'orientation des public MDPH.

Nous sommes favorables à ce rattachement mais avons dû nous abstenir sur la proposition du règlement intérieur pour lequel nous défendions non pas une plage fixe à partir de 8h45 mais bien 8h30 pour finir non pas à 16h45 mais à 16h30... et ce, jusqu'au déménagement d'Arenc vers une autre localisation.

Cette contre-proposition n'a pu être entendue et a conduit notre syndicat à s'abstenir.

## ■ MBA - Point poste (révision du règlement spécifique temps de travail)

Depuis plus d'un an, la CGT défendait comme elle a pu le faire l'été dernier, une révision du règlement intérieur intégrant un aménagement de l'ouverture estivale du samedi matin reportée au lundi matin et la prise en compte d'un aménagement spécifique lorsque le samedi est précédé ou suivi d'un jour férié.

La CGT et ses experts présents ont permis à cette disposition d'être adoptée et a voté favorablement sur l'ensemble du dossier. La mise en œuvre de ces dispositions suivra le CST et sera immédiate.

## ■ Direction des ressources humaines

Un bilan annuel des détachements et intégrations réalisé dans le cadre de l'expérimentation visant à favoriser le déroulement de carrière des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) a été présenté.

Madame la DRH a informé de la reconduction de ce dispositif expérimental mais, alors qu'il a pu bénéficier à 3 agents, sera élargi de façon certes mesurée mais réelle.

La question des directions volontaires à cet exercice a été posée. La DRH dit faire le nécessaire pour accompagner au mieux les Directions dans cette expérimentation jugée positive.

La CGT a voté pour ce dossier.

## ■ Création de la Mission inspection générale des services

Si ce dossier intitulé "modification de l'organisation" alors qu'à notre connaissance cette fonction n'a pas été occupée, notre syndicat qui avait demandé le passage de ce dossier en CST a pu rencontrer l'Inspecteur général des services et son adjoint en séance.

La CGT s'est abstenue, l'Inspecteur général des services et son adjoint étant déjà en poste ; mais face à une politique d'austérité sur le plan des effectifs, s'étonne des choix opérés par la collectivité.

## ■ Direction des Routes et des Ports

Règlements spécifiques des personnels des routes affectés en centres d'exploitations, conducteurs de travaux, chargés d'étude et d'opération.

La CGT a voté favorablement sur ces 3 dossiers.

La Section syndicale CGT-Routes qui défendait l'extension de la période d'été pour les journées décalées et pour l'intégralité des missions a dé-

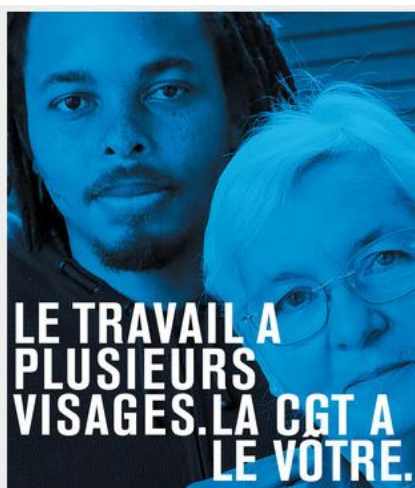
fendu cette révision pour une meilleure qualité des travaux et une gestion budgétaire cohérente. Le travail de nuit est également réintroduit afin de mieux contrôler les chantiers et cela aussi va dans le bon sens.

## ■ DGS - Astreintes

Modification des astreintes - parc véhicules

La proposition de scinder en deux astreintes de décisions distinctes le Services régulation logistique et le parc automobile a reçu **un avis favorable de la part de la CGT.**

*L'ensemble des dossiers reste à votre disposition pour consultation au syndicat. Vous pouvez compter sur nous et sur l'implication de tous les élues, élus, mandatées et mandatés CGT !*



*Pour adhérer : 04.13.31.19.70*